



Pr Dominique Le Guludec
Madame la Présidente
Haute Autorité de Santé
5 Avenue du Stade de France,
93210 Saint-Denis

Paris, le 8 mars 2021

Secrétariat : 01.70.60.72.83
presidence.cnoi@ordre-infirmiers.fr
Réf. : PC/2070/2023

Objet : Avis de la Haute Autorité de la santé en date du 1er mars 2021

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre avis du 1^{er} mars 2021 relatif à l'extension des compétences vaccinales des professionnels de santé.

Si cet avis souligne, à juste titre, l'importance majeure des infirmières et infirmiers dans la réussite de la campagne vaccinale, je suis particulièrement surpris et choqué de voir que les recommandations de la Haute Autorité de Santé sont incohérentes avec la nécessité d'un déploiement rapide de la vaccination.

Cela fait déjà plus de deux ans que nous attendons l'avis de la HAS, sur l'extension de la vaccination sans prescription à de nouveaux acteurs concernant les vaccins obligatoires. Ce silence interroge notre profession : Vous ne vous prononcez pas sur ce droit de prescription, qui ne relève pas d'un diagnostic, mais de recommandations nationales voire internationales, pour une profession dont l'acte vaccinal est inscrit dans son cœur de métier. En revanche, vous octroyez à présent le droit de prescription et de dispensation à d'autres professions.

Force est de constater qu'il s'agit là d'un rendez-vous manqué, alors que la situation pandémique nécessite un déploiement rapide, qui passera par les acteurs de proximité, et que cette décision est attendue par la profession et réclamée par les associations de patients.

Va-t-on priver la France rurale, la France des exclus du numérique et la France des patients n'ayant pas de médecins traitants, de la force répartie dans tous nos territoires que représentent les 700 000 infirmières et Infirmiers de France ? Va-t-on continuer à être incohérent avec la stratégie vaccinale visant à donner cette compétence vaccinale de façon large pour couvrir tout le territoire ?

Je souhaite donc pouvoir échanger avec vous rapidement pour porter auprès de vos services tous les arguments qui justifieront de donner ce pouvoir de prescription aux infirmiers pour garantir leur juste reconnaissance dans le dispositif vaccinal mais surtout garantir la meilleure prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations

Patrick CHAMBOREDON
Président

Ordre National des Infirmiers
228, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS